

AFFAIRE N° 22 - Ratification des divers marchés.

Je vous demande, Messames et Messieurs, de ratifier les marchés ci-après passés avec divers fournisseurs :

1°) avec les Ets. <u>ISAUTIER</u> , pour la fourniture de 11.250kgs. de chocolat à croquer à 225.F.le kilo.....	<u>2.531.250. F.</u>
2°) avec la Société <u>FRANCO-MAURICIEUSE DE PÊCHE</u> pour la fourniture de 9.000 kgs. de poissons à 215.F. le kg....	<u>1.935.000. F.</u>
3°) avec la <u>BOUCHERIE CENTRALE</u> , pour la fourniture de :	
- 7.200 kgs. de porc frais à 400. f/le kg.....	
- 6.000 kgs. de saucisses à 340.f. le kg.....	
soit au total.....	<u>4.920.000.frs.</u>

Ces marchés ont été passés après l'appel d'offre du 12 mars 1965 approuvé le 22 Avril 1965, et les fournitures livrées au fur et à mesure des besoins des cantines scolaires.

La dépense a été imputée à l'article 459/601 (Cantines scolaires "ALIMENTATION ").

Je mets la question aux voix ./."

Aadopté à l'unanimité.